

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2021 à 13H

Date de la convocation : 9 AVRIL 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 16 avril 2021 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Michel GONIN, Caroline GUELON, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Serge THEALLIER, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ.

Membres absents excusés : Ludovic COMBE, Éric CABROLIER, Daniel BERTHUCAT, Didier CORNET, Serge FAYET, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Daniel BALISONI.

Membres ayant donné procuration :

Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Thomas BARNERIAS est désigné secrétaire de séance.

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DANS LE CADRE DU SALON COUTELLIA**

Le salon Coutellia 2021 est organisé les 2 et 3 octobre 2021. La gestion de ce salon sera assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), qui assurera également le salon de 2022.

Dès 2021, et suite à un accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), il conviendra que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) rémunère le prestataire chargé d'animer l'évènement. Cette nouvelle charge viendra en substitution de la subvention que Thiers Dore et Montagne (TDM) versait jusqu'à lors.

Le montant de la prestation étant supérieur à la subvention, il convient de solliciter une subvention de 7 000 euros auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la prise en charge de la rémunération du prestataire qui coordonne l'organisation de l'évènement ;
- **Autorise** le Président à solliciter une subvention d'un montant de 7 000 euros auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

TOTAL VOTANTS : 28	Membres présents : 27	Membres représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 28	Pour : 28		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

